

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »

PROCES-VERBAL

**RELATIF A L'ELECTION DU SEPTIEME VICE PRESIDENT ET DES MEMBRES
COMPLEMENTAIRE DU BUREAU**

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 35

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de conseillers présents : 23 et 6 pouvoirs sort 29 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre à 20 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle de réunion du siège de la communauté de communes « entre Dore et Allier », sis 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la Communauté de communes « entre Dore et Allier » le 20 octobre 2021, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents / absents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires suivants :

COMMUNES	Prénom NOM	P R E S E N T	A B S E N T	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
BORT L'ETANG	Josiane HUGUET	X		
	Danielle GRANOUILLET		X	JHuguet
BULHON	Jean Baptiste GIRARD	X		
	Agnès TARTRY-LAVEST	X		
CREVANT-LAVEINE	Sylvie EXBRAYAT	X		
	Patrick GIRAUD		X	
CULHAT	Julie MONTBRIZON		X	
	Daniel PEYNON	X		
JOZE	Annick FORESTIER	X		
	Déolinda BOILON	X		
LEMPY	Alain COSSON	X		
LEZOUX	Marie France MARMY	X		

	Christian BOURNAT	X		
	Catherine MORAND		X	pr à NF Normy
	Guillaume FRICKER	X		
	Sylvie ROCHE	X		
	Anne Marie OLIVON	X		
	Romain FERRIER		X	pr à Mme ROCHE
	Gilles MARQUET		X	
	Siège vacant		X	
MOISSAT	Thierry TISSERAND		X	
	Isabelle GROUIEC		X	
ORLEAT	Elisabeth BRUSSAT	X		
	Cédric DAUDUIT	X		
	Patricia LACHAMP	X		
PESCHADOIRES	Florent MONEYRON	X		
	Nicole BOUCHERAT		X	pr à N. Broyon
	Jean Louis DERBIAS		X	pr à Mme Cœlje
RAVEL	Michelle CIERGE	X		
	René BROUSSE	X		
SAINT JEAN D'HEURS	Bernard FRASIAK	X		
	Séverine VIAL		X	pr à N. FROSTON
SEYCHALLES	Yannick DUPOUE	X		
	Antoine LUCAS	X		
VINZELLES	Laurence GOMINET			remplacé par son
	Michel SEVE	X		remplacé N. SEVE (présent)

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire uniquement si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

COMMUNE	Prénom NOM	PRESENT	ABSENT
BULHON	Patrice BLANC	X	
LEMPY	Philippe BEAL		X
VINZELLES	Michel SEVE		

remplace N. GOMINET
tant que titulaire.

I. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUITE AUX DEMISSIONS DE MONSIEUR BOSLOUP ET MADAME RIOS POUR LA COMMUNE DE LEZOUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT (ou son remplaçant en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Gilles Marquet remplace Monsieur Bruno BOSLOUP (courrier de démission adressé à la Mairie de Lezoux reçu en date du 27/09/2021 – Mail d'information à la CCEDA transmis par la commune de Lezoux en date du 13/10/2021).

Un siège est déclaré vacant quant aux délégués de la commune de Lezoux, suite à :

La Présidente a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes « entre Dore et Allier » doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 7 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Elle précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, soit 10 vice-présidents au maximum, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à.....7..... le nombre des vice-présidents.

2.2. Election du septième vice-président

2.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	5
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	24
Majorité absolue	24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JB GIRARD	24	vingt quatre.

2.2.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de votes blancs	
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	
Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.2.3 Résultats du troisième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de votes blancs	
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.3. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M/Mme J.B. GIRARD.....
 ayant obtenu la majorité absolue / ~~majorité relative (rayer mention inutile)~~, a
 été proclamé-e septième Vice-Président-e, et a été immédiatement installé-e.

3- ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU COMPLEMENTAIRE

Après l'élection du septième Vice-président et la nomination du conseiller délégué au tourisme, le Conseil de la Communauté a procédé à l'élection du membre complémentaire du bureau.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- du président de l'EPCI,
- d'un ou plusieurs vice-présidents,
- et éventuellement d'autres membres.

Le Conseil de la Communauté propose de composer le bureau comme suit :

- la Présidente
- Les sept Vice-Présidents
- NEUF autres membres dont le conseiller délégué

Le Conseil de la Communauté a procédé à l'élection du membre complémentaire du bureau.

Les membres du bureau doivent être élus au scrutin secret uninominal à 3 tours à la majorité absolue.

3.1- Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	4
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	25
Majorité absolue	13

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Amirak FORESTIER	25	vingt cinq

3.2- Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de votes blancs	
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	
Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.- Résultats du troisième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de votes blancs	
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

AR PREFECTURE

063-246301097-20211026-20211026_05-DE
Reçu le 28/10/2021

Le présent procès-verbal dressé et clos 26 octobre 2021 à 20.....
heures.....35.....minutes, en double exemplaire, est signé par la Présidente (ou son
remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

La présidente de la communauté de communes :

E. Buxst.

Le doyen d'âge du conseil communautaire :

D. Kynn -

Les assesseurs :

J. Kuyvet .

A. Toubry - brest

Le secrétaire :

S. Roche